500545

32230 1 S 1 0 E 1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 — ANNEXE 2

DOCUMENT 8ter - DOSSIER PEDAGOGIQUE - SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● Communauté française — O Libre - confessionnel
O Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° matricule : .....
n° de téléphone : .....

2. Intitulé de la section :

.....
.....PAVEUR - DALLEUR.....
.....

3. Finalités : repris en annexe n°.1.(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis : repris en annexe n°.2..(2) de .4..pages(2)

5. Classement de la section :

● E.S.I. — O E.S.t.c. catégorie : .....
O E.S.S. — O E.S.t.l. catégorie : .....

6. Titre délivré à l'issue de la section : (2)

.....
... ~~BREVET~~ ..... PAVEUR - DALLEUR .....

7. Unités de formation constitutives de la section :

| | Intitulés | Classement | Nombre de périodes |
|---|---|---|---|
| U F1. | PAVAGE - DALLAGE DES TROTTOIRS | PP et CT | 60 |
| U F2 | PAVAGE DES CHAUSSÉES ET DES PIÉTONNIERS | PP et CT | 540 |
| | | | |
| U F3 | STAGE DU PAVEUR - DALLEUR | PP | 180 périodes/élève |
| | ENCADREMENT DU STAGE | | 4 périodes/élève |
| U F4 | ÉPREUVE INTÉGRÉE | PP et CT | 60 |

8. Modalités de capitalisation :
Capitalisation par accumulation des attestations de réussite des U.F.1 + U.F.2 + U.F.3 + Epreuve intégrée (U F4)

9. Date de la proposition : 7 juillet 1992

Signature du :
chef d'établissement de la C.F. (1) ~~représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)~~

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

10. Observations du service d'inspection

L'établissement voudra bien noter que la liste de livre à l'issue de la section n'est pas un brevet.

Le 26 août 1992

J. Dury
Inspecteur

Date : ..... ..... Signature

---

11. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - PAS ~~D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision :

Date : 04.09.92 Signature :

FINALITES DE LA SECTION :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3° Offrir la possibilité de valoriser les acquis de base.

4° Accroître l'harmonie des comportements aux plans personnel, familial et social.

5° Procurer une formation qui développe les aptitudes et attitudes indispensables à l'insertion professionnelle.

6° Ainsi, à l'issue de la formation, l'élève sera capable :

- à partir d'un plan de profil en travers, d'indications relatives à une bonne pratique, de réaliser le pavage et le dallage de trottoirs à partir de matériaux et selon les appareils les plus usités.

- à partir d'un plan simple, d'indications relatives à une bonne pratique :

  - de poser des bordures en trace rectiligne ou en courbe ;

  - de poser des filets d'eau et avaloirs ;

  - de paver des chaussées ;

  - de paver des piétonniers ;

  - de paver des appareils en mosaïque.

- à partir d'un plan de pavage d'une aire ou d'un piétonnier simple, de localiser, d'identifier, de caractériser :

  . les éléments de la construction ;

  . les matériaux.

Annexe 2

Prérequis de la section:

1° Le candidat doit être capable de

a) Français:

- comprendre à l'audition, de manière globale, sélective ou détaillée - suivant le cas - un message simple lu, enregistré, radiodiffusé ou télévisé, ..., exprimé dans un vocabulaire courant et une syntaxe simple.
- lire un texte simple à haute vois.
- s'exprimer oralement dans un langage simple.
- comprendre à la lecture les idées essentielles d'un texte simple.
- retranscrire un texte ne comprenant pas de difficultés majeures.

## Les nombres

- Etre capable d'ordonner une liste de nombres décimaux positifs.

- Etre capable d'effectuer une opération isolée :
  - une addition ;
  - une soustraction ;
  - une multiplication.

- Etre capable d'effectuer, sur des nombres entiers positifs, une division. Le quotient est entier et le reste correspondant est nul.

- Etre capable de calculer le carré d'un nombre entier positif.

- Etre capable de multiplier mentalement un nombre entier positif par 2, 4, 5, 25 et 9.
  Les nombres sont compris entre 1 et 50.

- Etre capable de diviser mentalement un nombre entier par 2, 4, 5.
  Les nombres sont compris entre 1 et 50.

## Les fractions

- Etre capable d'ordonner une liste de fractions.
  La liste comporte trois fractions à termes entiers positifs, les dénominateurs étant égaux.

- Etre capable de prendre une fraction d'un nombre entier.
  Les fractions sont irréductibles et choisies dans la gamme des fractions élémentaires couramment rencontrées (1/2, 1/3, ..., 2/3, 3/4, ..., 1/10, 2/100, ...).

## La représentation graphique

- Etre capable de mesurer un segment à l'aide d'une règle graduée.
  La précision exigée est celle permise par l'instrument.

- Etre capable de mesurer un angle inférieur à un angle plat en utilisant un rapporteur gradué en degrés.
  La précision exigée est celle permise par l'instrument.

- Etre capable d'exécuter les tracés géométriques suivants :

  - un segment de longueur donnée ;
  - un cercle de rayon donné ;
  - un secteur angulaire d'amplitude donnée ;
  - un rectangle connaissant les mesures de ses côtés ;
  - un carré connaissant la mesure du côté ;
  - un triangle rectangle connaissant les mesures des côtés de l'angle droit.

Le système métrique

- Etre capable de convertir, en utilisant les unités du système métrique, les unités de longueur, d'aire et de volume.
  Les conversions se limitent aux unités d'usage courant et revêtent un caractère utilitaire.

- Etre capable de calculer :

  - le périmètre et l'aire d'un carré ;
    d'un rectangle ;
    d'un cercle ou
    d'un disque.

  - le volume d'un parallélépipède rectangle ;
    d'un cube.

  Les mesures sont connues.
  Les formules doivent être connues.

2° L'épreuve d'admission éventuelle portera sur le cours de Mathématique et la langue comme outil de compréhension et de communication.

3° Le CEB ou CEP sont considérés comme les titres couvrant les connaissances préalables requises.

50054

32230 U12E1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● Communauté française ○ Libre - confessionnel
○ Provincial et communal ○ - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° matricule : .....
n° de téléphone : .....

2. Intitulé de l'unité de formation :

PAVAGE - DALLAGE DES TROTTOIRS
U.F.1

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1.(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°.2.(2) de 4 ..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

○ (1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- ~~supérieur~~ (1)

○ (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

○ (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°.3..(2) de 1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe .4.(2) de 14 pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe .5.(2) de 1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe .6..(2) de 1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours (3) | Nombre total de périodes (4) |
|---|---|---|
| . Travaux pratiques et méthode de travail | P.P. | 460 |
| . Dessin et lecture de plans | C.T. | 55 |
| . Technologie - Sécurité et hygiène | C.T. | 45 |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| **2. Part d'autonomie** | | |
| ..... | P.P. | 40 |
| ..... | ..... | ..... |
| **3. Conseil des études** | | ..... |
| **Admission des élèves** | | ..... |
| **Rattrapage** | | ..... |
| **Bilan final** | | ..... |
| Total des périodes | | 600 |

B. Part supplémentaire éventuelle

| | | |
|---|---|---|
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| Total des périodes | | ..... |

C. Total général des périodes 600

12. Date de la proposition : 7 juillet 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du pouvoir organisateur subventionné~~ (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : 9/09/1992 Signature : J. Ducy

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision :

Date : 13/09/92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3° Offrir la possibilité de valoriser les acquis de base.

4° Accroître l'harmonie des comportements aux plans personnel, familial et social.

5° Procurer une formation qui développe les aptitudes et attitudes indispensables à l'insertion professionnelle.

6° Ainsi, à l'issue de la formation, l'élève sera capable :

- à partir d'un plan de profil en travers, d'indications relatives à une bonne pratique, de réaliser le pavage et le dallage de trottoirs à partir de matériaux et selon les appareils les plus usités.

Annexe 2

Prérequis de l'unité de formation:

1° Le candidat doit être capable de

a) Français:

- comprendre à l'audition, de manière globale, sélective ou détaillée - suivant le cas - un message simple lu, enregistré, radiodiffusé ou télévisé, ..., exprimé dans un vocabulaire courant et une syntaxe simple.
- lire un texte simple à haute vois.
- s'exprimer oralement dans un langage simple.
- comprendre à la lecture les idées essentielles d'un texte simple.
- retranscrire un texte ne comprenant pas de difficultés majeures.

## Les nombres

- Etre capable d'ordonner une liste de nombres décimaux positifs.

- Etre capable d'effectuer une opération isolée :
  - une addition ;
  - une soustraction ;
  - une multiplication.

- Etre capable d'effectuer, sur des nombres entiers positifs, une division. Le quotient est entier et le reste correspondant est nul.

- Etre capable de calculer le carré d'un nombre entier positif.

- Etre capable de multiplier mentalement un nombre entier positif par 2, 4, 5, 25 et 9.
  Les nombres sont compris entre 1 et 50.

- Etre capable de diviser mentalement un nombre entier par 2, 4, 5.
  Les nombres sont compris entre 1 et 50.

## Les fractions

- Etre capable d'ordonner une liste de fractions.
  La liste comporte trois fractions à termes entiers positifs, les dénominateurs étant égaux.

- Etre capable de prendre une fraction d'un nombre entier.
  Les fractions sont irréductibles et choisies dans la gamme des fractions élémentaires couramment rencontrées (1/2, 1/3, ..., 2/3, 3/4, ..., 1/10, 2/100, ...).

## La représentation graphique

- Etre capable de mesurer un segment à l'aide d'une règle graduée.
  La précision exigée est celle permise par l'instrument.

- Etre capable de mesurer un angle inférieur à un angle plat en utilisant un rapporteur gradué en degrés.
  La précision exigée est celle permise par l'instrument.

- Etre capable d'exécuter les tracés géométriques suivants :

  - un segment de longueur donnée ;
  - un cercle de rayon donné ;
  - un secteur angulaire d'amplitude donnée ;
  - un rectangle connaissant les mesures de ses côtés ;
  - un carré connaissant la mesure du côté ;
  - un triangle rectangle connaissant les mesures des côtés de l'angle droit.

Le système métrique

- Etre capable de convertir, en utilisant les unités du système métrique, les unités de longueur, d'aire et de volume.
  Les conversions se limitent aux unités d'usage courant et revêtent un caractère utilitaire.

- Etre capable de calculer :

  - le périmètre et l'aire d'un carré ;
    d'un rectangle ;
    d'un cercle ou
    d'un disque.

  - le volume d'un parallélépipède rectangle ;
    d'un cube.

  Les mesures sont connues.
  Les formules doivent être connues.

2° L'épreuve d'admission éventuelle portera sur le cours de Mathématique et la langue comme outil de compréhension et de communication.

3° Le CEB ou CEP sont considérés comme les titres couvrant les connaissances préalables requises.

Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement

1. En travaux pratiques et méthode de travail (P.P.)

.1.1. Dédoublement : à partir du treizième élève ;
avec un maximum de 15 élèves pour un groupe,
dans le cas d'un local particulièrement
spacieux.

## 7. Programme de l'U.F. : PAVAGE - DALLAGE DES TROTTOIRS .

# TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL (P.P.)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions,...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du R.G.P.T. ; à partir de tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage :

l'élève doit être capable de :

## Chapitre I - MACONNERIE

C.1. Préparer le poste de travail pour des activités de maçonnerie.

C.2. Préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortier.

C.3. Maçonner en briques un appareil d'une demi-brique avec retour d'angle.

C.4. Maçonner en briques un appareil d'une brique avec retour d'angle.

C.5. Appliquer un enduit sur une maçonnerie.

C.6. Assurer l'entretien journalier et périodique de l'outillage et des machines utilisées.

## Chapitre II - DALLAGE DES TROTTOIRS

C.1. Poser des bordures en section rectiligne.

C.2. Mettre en oeuvre une fondation en sable stabilisé en fonction du type de trafic et de la nature du sous-sol.

C.3. Poser au sable/sable lié au ciment des dalles en béton et/ou des blocs asphaltiques, en lignes, en travers, à joints contrariés, sans avaloir et avec avaloir.

C.4. Poser au mortier des dalles en béton carrées ou rectangulaires, en lignes, en travers, à joints contrariés, sans avaloir et avec avaloir.

C.5. Poser des dalles en béton sur un trottoir comportant un écoulement des eaux.

C.6. Poser des dalles pour pistes cyclables, en appareil d'un demi-carreau et joints d'about.

C.7. Poser des dalles contre des bordures formant une inflexion prononcée.

C.8. Poser au mortier des platines, des dalles carrées ou rectangulaires, des cassons, en pierre naturelle.

C.9. Assurer l'entretien journalier et périodique de l'outillage et des machines utilisées.

Critères de qualité :

Les types de joints et les critères de qualité des réalisations doivent répondre aux exigences décrites dans le document "Pavage" édité par le Fonds de Formation Professionnelle de la Construction en collaboration avec la Fédération Nationale des Entrepreneurs Routiers.

## Chapitre III - PAVAGE DES TROTTOIRS

C.1. Poser au sable ou sable lié au ciment des pavés en béton :

- en appareil à joints contrariés ;
- en appareil à pavés couplés ;
- en appareil en épi ;
- en appareil à bâtons rompus ;
- en rosace ou demi-rosace.

C.2. Poser des pavés en béton autour de taques.
Réhausser un soupirail.

C.3. Poser des bordures dans une section en courbe.
Couper une bordure de béton.

C.4. Poser des pavés en béton, à pavés couplés, dans un virage à 90° avec raccord d'égale largeur.

C.5. Poser des pavés en béton, à pavés couplés, dans un virage à 90°, avec raccord d'inégale largeur à joint franc.

C.6. Poser des pavés en béton dans un virage entre 45 et 90°.

C.7. Poser au mortier des pavés en pierre naturelle, en ligne.

C.8. Poser au mortier des pavés en pierre naturelle, à joints contrariés.

C.9. Poser au mortier des pavés mosaïques, en écailles.

C.10. Poser et raccorder des avaloirs.

C.11. Installer la signalisation des travaux.

C.12. Assurer l'entretien journalier et périodique de l'outillage et des machines utilisées.

## Chapitre IV - REALISATION DE PERRES

C.1. Réaliser un perré rectiligne à l'aide de pavés en béton.

C.2. Réaliser un perré rond à l'aide de pavés en béton.

### Critères de qualité

Les types de joints et les critères de qualité des réalisations doivent répondre aux exigences décrites dans le document "Pavage" édité par le Fonds de Formation Professionnelle de la Construction en collaboration avec la Fédération Nationale des Entrepreneurs Routiers.

Cours de :

## DESSIN ET LECTURE DE PLANS (C.T.)

A. A partir de cas concrets, l'élève doit être capable de :

- tracer aux instruments des perpendiculaires, des parallèles, des segments de droite ;
- reconnaître des angles : 90°, 45°, 60°, 30°, 15°, 135°, 180° ;
- tracer des circonférences ;
- calculer la longueur de la circonférence en m, cm, mm ;
- calculer la surface du disque en m2, cm2, mm2 ;
- diviser la circonférence en 4, 6, 3, 12 parties égales ;
- tracer des angles au compas et au rapporteur ;
- reconnaître et construire les figures géométriques usuelles ;
- reconnaître des volumes réguliers ;
- désigner, à partir d'une vue en perspective, des volumes réguliers : cube , parallélépipède à base carrée ou rectangulaire, cylindre ;
- compléter la représentation, en projections orthogonales, des volumes réguliers.

B. A partir d'un plan de dallage d'un trottoir droit comprenant un extrait du plan terrier, le profil en travers, un plan de détail, l'élève doit être capable de (d') :

- différencier les signes conventionnels ;
- localiser les éléments composants et les conduites d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone ;
- identifier les différents composants ;

- identifier et différencier les matériaux en fonction de leur représentation conventionnelle ;

- lire des cotes et rechercher par le calcul une dimension au départ de l'échelle ;

- réaliser le croquis coté d'éléments en vue de la réalisation pratique ;

- évaluer les matériaux nécessaires à l'exécution d'un travail donné ;

- déterminer les niveaux des différents éléments à partir du niveau de référence.

C. Transposer toutes les capacités du point B. sur un plan de pavage d'un trottoir droit.

D. Transposer toutes les capacités du point B. sur un plan de pavage d'un trottoir comprenant un virage.

E. Transposer toutes les capacités du point B. sur un plan de pavage d'un trottoir droit comprenant des contours d'arbre.

F. Transposer toutes les capacités du point B. sur un plan de pavage d'un trottoir droit comprenant un accès de garage.

G. Transposer toutes les capacités du point B. sur un plan de pavage d'un perré : rond, rectiligne.

Cours de :

# TECHNOLOGIE - SECURITE ET HYGIENE (C.T.)

Les activités abordées dans ce cours développeront, au moment opportun, des activités de mathématique appliquée.

## C.1. LES MORTIERS A MACONNER

- Définir le côle d'un mortier
- Différencier prise et durcissement.

- Composants couramment utilisés
  - Citer les qualités exigées d'un sable pour maçonner.
  - Citer les catégories de sables et leur utilisation.
  - Expliquer le rôle des composants des mortiers.

- Liants couramment utilisés
  - Préciser les formes commerciales du ciment.
  - Différencier les ciments (utilisés dans la région) en fonction de leur appellation et de leurs propriétés.

- Compositions classiques
  - Déterminer l'incidence du non-respect du dosage sur la qualité d'un mortier.

- Sécurité et hygiène
  - Citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des composants et du mortier préparé.

## C.2. L'APPAREIL D'UNE DEMI-BRIQUE

- Identifier une brique ordinaire.
- Concevoir l'appareil d'une demi-brique dans :
  - un mur plein ;
  - un retour d'équerre.

## C.3. L'APPAREIL D'UNE BRIQUE

- Concevoir l'appareil d'une brique dans:
  - un mur plein ;
  - un retour d'équerre.
- Composition d'un enduit sur une maçonnerie en contact avec

C.4. LE DALLAGE DES TROTTOIRS EN DALLES DE BETON POSEES AU SABLE

- Justifier cette technique de pose.
- Reconnaître et citer par une bonne orthographe les appareils couramments utilisés.
- Décrire la structure générale de la fondation.
- Expliquer le rôle du damage.
- Citer par une bonne orthographe les outils et engins utilisés pour damer.
- Préciser les caractéristiques du sable utilisé.
- Citer les types de dalles utilisées.
- Préciser les règles de sécurité et d'hygiène relatives à cette réalisation.

C.5. LE DALLAGE DES TROTTOIRS EN DALLES DE BETON POSEES AU MORTIER

- Justifier cette technique de pose.
- Reconnaître et citer par une bonne orthographe les appareils couramment utilisés.
- Citer les types de dalles utilisées.
- Donner la composition du mortier couramment utilisé.
- Expliquer la préparation de la pose.
- Préciser le rôle du contrebutage.
- Préciser les caractéristiques du joint de dilatation et sa composition.
- Décrire, à partir d'un cahier des charges, par un croquis, la structure de la fondation.
- Citer les règles de sécurité et d'hygiène relatives à cette réalisation.

C.6. LE PAVAGE DES TROTTOIRS EN PAVES DE BETON POSES AU SABLE

- Justifier cette technique de pose.
- Reconnaître et citer par une bonne orthographe les appareils couramment utilisés.
- Décrire la structure de la fondation.
- Donner la composition générale des pavés en béton.
- Reconnaître et citer par une bonne orthographe les types de pavés de béton couramment utilisés.
- Citer les règles de sécurité et d'hygiène relatives à cette réalisation.

C.7. EXECUTION DE VIRAGES EN PAVES OU DALLES DE BETON.

Expliquer par un croquis :

- le pavage en arcs concentriques ;
- le raccord à pavés couplés pour l'exécution d'un virage à 90° ;
- le raccord avec demi-carreaux pour l'exécution d'un virage à 90 ° ;
- le raccord entre deux trottoirs d'inégale largeur d'un virage à 90°.

C.8. LE PAVAGE DES TROTTOIRS EN PIERRES NATURELLES POSEES AU MORTIER.

- Justifier cette technique de pose.
- Reconnaître et citer par une bonne orthographe les types de pavés couramment utilisés.

- Reconnaître et citer par une bonne orthographe les appareils couramment utilisés.
- Donner la composition du mortier couramment utilisé.
- Préciser les caractéristiques du joint de dilatation et sa composition.
- Expliquer la préparation de la pose.
- Citer les règles de sécurité et d'hygiène relatives à cette réalisation.

## C.9. POSE DE BORDURES

- Reconnaître les différents types de bordures.
- Préciser les différents types de pose.
- Citer les règles de sécurité et d'hygiène relatives à cette activité.

## C.10. REALISATION DE FILETS D'EAU EN PAVES OU CLINKERS

- Citer par une bonne orthographe les matériaux utilisés.
- Préciser la préparation de la pose en fonction de la technique de pose.
- Expliquer le raccordement aux avaloirs.
- Décrire le rôle et la pose des avaloirs.
- Citer les règles de sécurité et d'hygiène relatives à cette activité.

C.11. LES PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Justifier l'usage : du casque de sécurité,
des genouillères,
des lunettes de protection,
du costume de pluie de couleur jaune.

C. 12. L'OUTILLAGE INDIVIDUEL

- Reconnaître et citer par une bonne orthographe.
- Préciser les précautions d'usage et/ou les règles de sécurité et d'hygiène.
- Préciser l'entretien journalier ou périodique.

Truelle à rejointoyer la pierre
Double mètre pliant en bois
Equerre à chapeau
Le marteau, le marteau de dalleur, le marteau de paveur
Ficelle en nylon
Les burins.
Crochets à coulisse (chevillette).

C. 13. LE PETIT OUTILLAGE COLLECTIF

- Reconnaître et citer par une bonne orthographe.
- Préciser les précautions d'usage et/ou les règles de sécurité et d'hygiène.
- Préciser l'entretien journalier ou périodique.

Coupe-dalles
Pioches et battes
Les broches
Les règles en aluminium
La pelle à sable avec manche
La bêche de terrassier avec manche
La fourche pour ballast avec manche
Les dames de paveur
La grande équerre métallique
Les nivelettes
Les jalons.

C. 14. LES MACHINES

- Décrire sommairement.
- Préciser l'entretien périodique
- Préciser les précautions d'usage et/ou les règles de sécurité et d'hygiène.

  . Plaque vibrante
  . Rouleau vibrant.

C. 15. LA MANUTENTION

Préciser les précautions d'usage et/ou les règles de sécurité et d'hygiène, l'entretien ou prescriptions réglementaires des pinces et câbles d'élévation.

C. 16. LA SIGNALISATION DES TRAVAUX

- Justifier la signalisation.
- Expliquer l'installation :

  . des cônes de signalisation,
  . des plaques de signalisation,
  . des lampes clignotantes.

BIBLIOGRAPHIE

Publications éditées et diffusées par le Fonds de Formation professionnelle de la Construction(F.F.C.)
Rue Royale,45
1000 BRUXELLES

1. COURS DE PERFECTIONNEMENT POUR CHEFS D'EQUIPE CONSTRUCTION
   Pavage

2. COMPRENDRE UN PLAN
   La rue Série 3

3. COURS POLYVALENT DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
   3ème partie - 1. Maçonnerie
   Exercice n° 12 Pose d'un réseau d'égouts

COMITE NATIONAL D'ACTION POUR LA SECURITE ET L'HYGIENE DANS LA CONSTRUCTION - C.N.A.C.
Boulevard Poincaré,70
1070 Bruxelles

1. Recueil SECURITE CONSTRUCTION 3.

## PART D'AUTONOMIE

Réalisation par les élèves d'un projet qui répond aux besoins locaux.

Annexe 5

Avoir obtenu 50 % lors de l'évaluation des capacités terminales qui se fera par un examen oral ou écrit.

Annexe 6

Profil du chargé de cours:
---
enseignant
ou
expert:

- pour le cours de dessin et lecture de plans: architecte ou dessinateur ayant réalisé au moins un projet de pavage-dallage;

- pour le cours de technologie, securité et hygiène, personne ayant une expérience de chef d'équipe ou de conducteur des travaux.

500547

32230 BUREAU

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

Ø Communauté française — Libre - confessionnel
O Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
dénomination : ..... COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
adresse complète : ..... INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
..... DE PROMOTION SOCIALE
n° matricule : ..... Avenue Herbofin
n° de téléphone : ..... 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

2. Intitulé de l'unité de formation :

..... PAVAGE DES CHAUSSÉES ET DES PIETONNIERS
.....
..... U.F.2 .....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°. 1 .(2) de .1. pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°. 2 .(2) de .1. pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- ~~supérieur~~ (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°. 3 ..(2) de 1 ..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

..... ATTESTATION DE REUSSITE .....
.....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe . 4 .(2) de 11 .pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe .. 5 .(2) de 1 ..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe . 6 ..(2) de 1 ..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours (3) | Nombre total de périodes (4) |
|---|---|---|
| Travaux pratiques et méthode de travail | PP | 425 |
| Dessin et lecture de plans | CT | 42 |
| Technologie - sécurité et hygiène | CT | 53 |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| **2. Part d'autonomie** | | |
| Travaux pratiques et méthode de travail | PP | 20 |
| ..... | ..... | ..... |
| **3. Conseil des études** | | ..... |
| Admission des élèves | | ..... |
| Rattrapage | | ..... |
| Bilan final | | ..... |
| Total des périodes | | 540 |

B. Part supplémentaire éventuelle

| | | |
|---|---|---|
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| Total des périodes | | ..... |

C. Total général des périodes : 540

12. Date de la proposition : 7 juillet 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du pouvoir organisateur subventionné~~ (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : 9/09/1992 Signature : J. Deuez

14. DECISION : ACCORD - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision :

Date : 13.09.92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3° Offrir la possibilité de valoriser les acquis de base.

4° Accroître l'harmonie des comportements aux plans personnel, familial et social.

5° Procurer une formation qui développe les aptitudes et attitudes indispensables à l'insertion professionnelle.

6° Ainsi, à l'issue de la formation, l'élève sera capable :

- à partir d'un plan de profil en travers, d'indications relatives à une bonne pratique, de réaliser le pavage et le dallage de trottoirs à partir de matériaux et selon les appareils les plus usités.

Prérequis de l'unité de formation:

1. Pour être admis dans cette unité de formation, l'élève doit maîtriser de façon suffisante les capacités terminales définies dans l'U.F. " Pavage - dallage des trottoirs ".

2. Un test d'admission portant sur ces capacités peut être organisé.

3. L'attestation de réussite de l'U.F. " Pavage - dallage des trottoirs " couvre les connaissances préalables requises.

## Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement

1. En travaux pratiques et méthode de travail (P.P.)

1.1. Dédoublement : à partir du treizième élève ;
avec un maximum de 15 élèves pour un groupe,
dans le cas d'un local particulièrement
spacieux.

7. Programme de l'U.F. : PAVAGE DES CHAUSSEES ET DES PIETONNIERS

Cours de :

TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL (P.P.)

Au départ de consignes de travail (croquis, extrait du plan terrier, profil en travers, plan de détails, instructions, ...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du R.G.P.T., à partir de normes précisées au cahier des charges 150 ou 300, l'élève doit être capable de :

## C.1. TRONCON DE ROUTE RECTILIGNE

- Poser des bordures en béton ou en pierre naturelle, ou "modernes"
- Poser des filets d'eau, en pavés de béton ou briques de béton ou pavés naturels, sans avaloirs et avec avaloirs.
- Poser, sur lit de sable et sable lié au ciment, des pavés en béton :
  - . en appareil à joints contrariés ;
  - . en appareil à pavés couplés ;
  - . en appareil en épi ;
  - . en appareil à bâtons rompus.
- Réaliser un passage pour piétons en pavés noirs et blancs.
- Réaliser un ralentisseur de trafic de type sinusoïdal.
- Poser au mortier des pavés en béton ou en pierre naturelle.

## C.2. PAVAGE D'AIRES

- Poser des pavés non profilés (sans liaison) - type A, NBN B21-311 - et des pavés en forme de demi-mitre ou de mitre en vue de la réalisation d'une grande surface.
- Poser des pavés profilés (avec liaison) - type A, NBN B21-311 - à emboîtements, à épaulements, à emboîtements et épaulements, en vue de la réalisation :
  - . d'une aire de stationnement ;
  - . d'un arrêt de bus ;
  - . d'une entrée de garage.

C.3. CROISEMENT DE ROUTES

- Poser des bordures en béton ou en pierre naturelle, ou "modernes
- Poser, sur lit de sable et sable lié au ciment, des pavés en béton.

C.4. TRONCON DE ROUTE EN VIRAGE

- Poser des bordures en béton ou en pierre naturelle, ou "modernes
- Poser, sur lit de sable et sable lié au ciment, des pavés en béton pour :
  - . un virage à 90° ;
  - . un virage entre 45 et 90°.

C.5. RUE PIETONNIERE

Poser des pavés spéciaux, des pavés de béton artisanaux, pour le pavage décoratif.

C.6. POSE DE PAVES EN MOSAIQUE

- . en appareil en éventail ;
- . en appareil en coquilles ou en queue de paon ;
- . en appareil en écailles ;
- . en appareil en spires concentriques ou arc de cercle.

Critères de qualité :

Les types de joints et les critères de qualité des réalisations doivent répondre aux exigences décrites dans le document "Pavage" édité par le Fonds de Formation Professionnelle de la Construction en collaboration avec la Fédération Nationale des Entrepreneurs Routiers.

(U.F. Pavage des chaussées et des piétonniers)

Cours de

## LECTURE DE PLANS

A. A partir d'un plan de pavage d'un tronçon de route rectiligne comprenant un extrait du plan terrier, le profil en travers, un plan de détail, l'élève sera capable de (d') :

- Différencier les signes conventionnels
- Localiser les éléments composants
- Identifier les différents composants
- Identifier et différencier les matériaux en fonction de leur représentation conventionnelle.
- Lire des cotes et rechercher par le calcul une dimension au départ de l'échelle.
- Réaliser le croquis coté d'éléments en vue de la réalisation pratique.
- Evaluer les matériaux nécessaires à l'exécution d'un travail donné.
- Déterminer les niveaux des différents éléments à partir du niveau de référence.

B. Transformer toutes les capacités du point A sur un plan de pavage :

- d'une grande surface ;
- d'une aire de stationnement ;
- d'un arrêt de bus ;
- d'une entrée de garage.

C. Calculer et tracer l'appareil en éventail.

D. Calculer et tracer l'appareil en coquilles.

E. Transposer toutes les capacités du point A sur un plan de pavage d'un croisement de routes.

F. Transposer toutes les capacités du point A sur un plan de pavage d'une route en virage.

G. Transposer toutes les capacités du point A sur une rue piétonnière.

H. Reproduire, à partir d'un plan donné et de calculs établis, l'appareil en écailles.

I. Reproduire, à partir d'un plan donné et de calculs établis, l'appareil en spires concentriques.

(Pavage des chaussées et des piétonniers)

Cours de :

TECHNOLOGIE - SECURITE ET HYGIENE (C.T.)

Les activités abordées dans ce cours développeront, au moment opportun, des activités de mathématique appliquée.

## C.1. LES MACHINES

La débiteuse électrique portable
Le groupe électrogène

Décrire sommairement.

Préciser l'entretien journalier et périodique.

Préciser les mesures générales de sécurité et d'hygiène.

## C.2. LA SECURITE SUR LES CHANTIERS

Enoncer les mesures de sécurité collectives :

- en cas de travaux de terrassement ;
- sur les échafaudages, passerelles, planches, échelles ;
- autour des engins de levage et autres dispositifs.

Commenter la documentation sur la prévention et la lutte contre les accidents.

## C.3. HYGIENE ET PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT

Enoncer les mesures d'hygiène générale sur le chantier.

Préciser les premiers secours en cas d'accident.

Enoncer les mesures à prendre en cas d'accident.

## C.4. LES BORDURES

Reconnaître et citer par une bonne orthographe les différents types de bordures en béton, en pierre naturelle, ou "modernes".

Expliquer par un croquis la pose d'une bordure :

- en élévation ;
- semi-noyée ;
- complètement noyée.

## C.5. LES FILETS D'EAU

Reconnaître et citer par une bonne orthographe les matériaux utilisés pour la réalisation de filets d'eau non bétonnés.

Expliquer par un croquis la structure de la fondation d'un filet d'eau :

- réalisé en pavés ou clinkers sur lit de sable/sable lié au ciment ;
- réalisé en pavés liés au mortier.

## C.6. TRONCON DE ROUTE RECTILIGNE

Citer les avantages et les inconvénients de l'alignement et du nivellement par rayon laser (y compris les mesures d'hygiène). (Voir brochure du C.N.A.C.)

## C.7. PROFILES EN TRAVERS DES CHAUSSEES

A partir d'une situation donnée - dessins d'illustration -, restituer les sollicitations d'une structure à revêtement en pavés.

Estimer la pression sur un pavé.

Tracer à main levée ou par une méthode pratique le profil bombé modifié.

Expliquer par un croquis l'effet de voûte d'une structure à revêtement en pavés, le rôle du contrebutage, et comparer avec une struc-

C.8. PASSAGE POUR PIETONS

A partir d'un plan donné, et des pavés utilisés :

préciser les conditions de pose,

calculer la surface à paver,

calculer le nombre de pavés nécessaires.

C.9. RALENTISSEUR DE TRAFIC DE TYPE SINUSOIDAL (circulaire ministériel du 11 avril 1983, Monite du 24 avril 1983)

Décrire par un croquis et par une coupe :

la forme du ralentisseur,

la structure du ralentisseur.

Reconnaître la signalisation.

C.10. PAVES POSES AU MORTIER

Rechercher dans un cahier des charges la composition du mortier pour la pose de pavés en béton ou en pierre naturelle.

C.11 PAVAGE D'AIRES

Reconnaître et citer par une bonne orthographe les types de pavés utilisés pour la réalisation d'une grande surface.

A partir d'un plan donné, simple, calculer le nombre de pavés pour la réalisation d'une grande surface.

Reconnaître et citer par une bonne orthographe les pavés profilés.

A partir d'un plan donné, calculer le nombre de pavés pour la réalisation :

- d'une aire de stationnement,
- d'un arrêt de bus,
- d'une entrée de garage.

C.12 RUE PIETONNIERE

Reconnaître les pavés de béton artisanaux utilisés pour le pavage décoratif.

C.13. PAVES EN MOSAÏQUE

Différencier les pavés mosaïqués des autres pavés.

Citer les pavés mosaïqués les plus utilisés.

Reconnaître et citer les appareils utilisés pour la pose de pavés en mosaïque.

C.14. LESGISLATION SOCIALE

Compléter et décoder les documents relatifs aux relations entre employeurs et travailleurs.

## 8. A. Horaire minimum (U.F. PAVAGE DES CHAUSSEES ET DES PIETONNIERS)

| 1. Dénomination du cours | Classement des cours | Nombre total de périodes |
|---|---|---|
| Travaux pratiques et méthode de travail | P.P. | 420 |
| Dessin et lecture de plans | C.T. | 40 |
| Technologie - sécurité et hygiène | C.T. | 50 |
| 2. Part d'autonomie<br>Trav. pratiques et méth.de travail | P.P. | 20 |
| 3. - Conseil des études | | 5 |
| - Admission des élèves | | 3 |
| - Rattrapage | | |
| - Bilan final | | 2 |
| | Total des périodes | 540 |

## B. Part supplémentaire éventuelle

| Dénomination du cours | Classement des cours | Nombre total de périodes |
|---|---|---|
| | | |
| | Total des périodes | |

## C. Total général des périodes

| |
|---|
| 540 |

BIBLIOGRAPHIE

Publications éditées et diffusées par le Fonds de Formation professionnelle de la Construction(F.F.C.)
Rue Royale,45
1000 BRUXELLES

1. COURS DE PERFECTIONNEMENT POUR CHEFS D'EQUIPE CONSTRUCTION
   Pavage

2. COMPRENDRE UN PLAN
   La rue Série 3

3. COURS POLYVALENT DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
   3ème partie - 1. Maçonnerie
   Exercice n° 12 Pose d'un réseau d'égouts

COMITE NATIONAL D'ACTION POUR LA SECURITE ET L'HYGIENE DANS LA CONSTRUCTION - C.N.A.C.
Boulevard Poincaré,70
1070 Bruxelles

1. Recueil SECURITE CONSTRUCTION 3.

Annexe 5

Avoir obtenu 50 % lors de l'évaluation des capacités terminales qui se fera par un examen oral ou écrit.

Annexe 6

Profil du chargé de cours:
---
enseignant
ou
expert:

- pour le cours de dessin et lecture de plans: architecte ou dessinateur ayant réalisé au moins un projet de pavage-dallage;

- pour le cours de technologie, securité et hygiène, personne ayant une expérience de chef d'équipe ou de conducteur des travaux.

## PART D'AUTONOMIE

Réalisation par les élèves d'un projet qui répond aux besoins locaux.

50.054

32230 4 U 1 2 E 1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 — ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● Communauté française — O Libre - confessionnel
O Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
39, Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT - CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° matricule : .....
n° de téléphone : .....

2. Intitulé de l'unité de formation :

.....S.T.A.G.E. D.U. PAYEUR - D'ALLEUR.....
.....
.....U.F.3.....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1.(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°.2.(2) de .1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

● (1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- ~~supérieur~~ (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°.3..(2) de .1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

.....Attestation de réussite.....
.....Stage du payeur - d'ailleurs.....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe .4.(2) de .2..pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5.(2) de .1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe .6..(2) de .1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours (3) | Nombre total de périodes (4) |
|---|---|---|
| ..... | ..... | ..... |
| ..... stage ..... | ..... | 180 périodes/élève |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... périodes d'encadrement ..... | ..... | 4 périodes/élève |
| ..... | ..... | ..... |
| 2. Part d'autonomie | | |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| 3. Conseil des études | | ..... |
| Admission des élèves | | ..... |
| Rattrapage | | ..... |
| Bilan final | | ..... |
| | | ..... |
| Total des périodes | | ... ..... |

B. Part supplémentaire éventuelle

| | | |
|---|---|---|
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| ..... | ..... | ..... |
| Total des périodes | | ..... |
| | | ..... |
| | | ----------- |
| C. Total général des périodes | | .. ..... |

---

12. Date de la proposition : 7 juillet 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du pouvoir organisateur subventionné~~ (1)

---

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : 9/09/1992 Signature : J. Dury

---

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision :

Date : 13.09.92 Signature :

---

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE LA SECTION :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3° Offrir la possibilité de valoriser les acquis de l'u.F. "Pavage - dallage des trottoirs".

4° Accroître l'harmonie des comportements au plan personnel, familial et social.

5° Placer l'élève en situation de guidance afin de développer et affirmer les aptitudes et attitudes indispensables à l'insertion professionnelle.

Annexe 2

Prérequis de l'unité de formation

Aucun test d'admission n'est prévu à l'entrée de cette U.F.

Toutefois, le stage sera réservé aux élèves titulaires de l'attestation de réussite "Pavage - dallage des trottoirs" de niveau E.S.I.

annexe 3

NEANT

Programme de l'U.F. : STAGE DU PAVEUR - DALLEUR

180 périodes/élève = 150 heures/élève

L'élève sera muni d'un carnet de stage édité en deux exemplaires et reprenant :

- l'adresse complète de l'établissement ;
- le nom du professeur chargé du suivi du stage ;
- l'adresse complète de l'entreprise et le lieu du stage ;
- le nom du responsable du stage et du parrain ou maître de stage au sein de l'entreprise ;
- le programme déjà suivi par l'élève ;
- toutes les capacités reprises ci-après.

1. L'élève sera informé et initié :

   - aux règles générales de sécurité et d'hygiène du lieu de travail ;
   - aux règles de sécurité et d'hygiène lors de l'utilisation des outillages et machines.

2. L'élève sera informé et initié aux documents pouvant être consultés par le personnel : tableau de service, planning, extrait de cahier des charges, croquis, plans.

3. L'élève participera, sous la guidance du parrain ou du maître de stage, au départ d'instructions précises, à :

   - la confection de mélanges de mortiers ;
   - la réalisation de structures de fondation de pavages ou de dallages ;
   - la pose de dalles ;
   - la pose de pavés ;
   - la mise en place des niveaux, des alignements, des pentes.

## EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES

Le professeur de pratique professionnelle (éventuellement de cours techniques) assurera le suivi du stage.

Il fondera son appréciation :

- au départ du carnet de stage ;
- sur l'observation directe des activités prévues ;
- sur les indications fournies par le maître de stage ;
- sur la tenue du carnet de stage.

Annexe 0

Profil du chargé de cours:
---

enseignant
ou
expert:

- pour le cours de dessin et lecture de plans: architecte ou dessinateur ayant réalisé au moins un projet de pavage-dallage;

- pour le cours de technologie, securité et hygiène, personne ayant une expérience de chef d'équipe ou de conducteur des travaux.

30054

32230 5 U 1 2 E 1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● Communauté française ○ Libre - confessionnel
○ Provincial et communal ○ - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
39, Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT - CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° matricule : .....
n° de téléphone : .....

2. Intitulé de l'unité de formation :

.....E.P.R.E.U.V.E. .I.N.T.E.G.R.E.E. .D.U. .....
.....
.....P.A.V.E.U.R. - .D.A.L.L.E.U.R. .U.F. 4.....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1..(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°.2..(2) de .1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

● (1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- ~~supérieur~~ (1)

○ (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

○ (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°.3..(2) de .1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

.....Attestation de réussite.....
.....E.P.R.E.U.V.E. .I.N.T.E.G.R.E.E. .D.U. .P.A.V.E.U.R. - .D.A.L.L.E.U.R. .....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe .4.(2) de .2..pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe .5.(2) de .1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe .6..(2) de .1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours (3) | Nombre total de périodes (4) |
|---|---|---|
| TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE | PP | 48 |
| PE. TRAVAIL | | |
| | | |
| LECTURE DE PLANS | CT | 6 |
| TECHNOLOGIE - SECURITE ET HYGIENE | CT | 6 |
| 2. Part d'autonomie | | |
| | | |
| | | |
| 3. Conseil des études | | |
| Admission des élèves | | |
| Rattrapage | | |
| Bilan final | | |
| Total des périodes | | 60 |

B. Part supplémentaire éventuelle

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| Total des périodes | | |

C. Total général des périodes : 60

12. Date de la proposition : 7 juillet 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du pouvoir organisateur subventionné~~ (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : 9/09/1992 Signature : J. Dewez

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision :

Date : 13.09.92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE LA SECTION :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3° L'épreuve intégrée a pour objectif de vérifier si le récipiendaire maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les diverses attestations de réussite des U.F. de la section "Paveur-dalleur".

Annexe 2

Prérequis de l'unité de formation

Aucun test d'admission n'est prévu à l'entrée de l'U.F.

Toutefois, pour être admis à l'épreuve intégrée, le récipiendaire doit être en possession des attestations de réussite des U.F.:

"Pavage-dallage des trottoirs",

"Pavage des chaussées et des piétonniers",

"Stage du paveur-dalleur".

Annexe 3

## Recommandations particulières de dédoublement

En travaux pratiques : à partir du treizième élève.

En cours techniques : à partir du vingt-cinquième élève.

Annexe 4

8. Programme de l'U.F. : EPREUVE INTEGREE DU PAVEUR-DALLEUR

1. A partir d'un plan de pavage, d'une rue rectiligne et courbe à 45° ou 90°, comprenant un extrait du plan terrier, le profil en travers, des plans de détail ;

   en utilisant l'outillage et le matériel adéquats ;

   dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;

   dans les tolérances admises par le cahier des charges 150 ou 300,

   L'élève doit être capable de :

   - poser des bordures,
   - paver ou daller les trottoirs,
   - poser les filets d'eau et avaloirs,
   - paver la chaussée.

2. A partir d'un plan donné et de calculs établis ;

   en utilisant l'outillage et le matériel adéquats ;

   dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;

   dans les tolérances généralement admises,

   l'élève doit être capable de paver deux appareils en mosaïque.

3. Au départ d'un plan de pavage d'une aire ou d'un piétonnier, l'élève doit être capable de localiser, d'identifier, de caractérise les éléments et matériaux.

EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES.

L'étudiant devra faire la preuve qu'il possède les connaissances techniques et pratiques lui permettant de réaliser un travail de pavage - dallage des trottoirs et de pavage des chaussées et piétonniers à partir d'une lecture de plan en respectant les conditions de sécurité et d'hygiène . Ce travail doit mettre en oeuvre les capacités acquises au cours des différentes phases d'apprentissage.

Annexe 3

Profil du chargé de cours:
---

enseignant
ou
expert:

- pour le cours de dessin et lecture de plans: architecte ou dessinateur ayant réalisé au moins un projet de pavage-dallage;

- pour le cours de technologie, securité et hygiène, personne ayant une expérience de chef d'équipe ou de conducteur des travaux.